



FINANCE & MARCHÉS

Les hackers de plus en plus agressifs face aux banques d'affaires

En plein boom depuis le pic des fusions-acquisitions en 2021, les cyberattaques ne visent plus seulement les entreprises cibles des deals, mais les intermédiaires dans les transactions. Un nouveau risque pour les banques d'affaires et les fonds.

Parmi les centaines de cyberattaques qui ont déferlé en 2023, ce « hack » de juin dernier est passé relativement inaperçu dans le M&A. Lancé par le gang russe Clop, il a pourtant visé l'un des principaux prestataires dans les fusions-acquisitions : la plateforme Datasite, où acquéreurs et vendeurs viennent échanger les documents confidentiels sur des cibles, qui compte comme clients Blackstone, Goldman Sachs, JP Morgan, UBS ou encore EY. Quelque 800 membres ont vu leurs données fuiter de cette « dealroom » virtuelle, employée pour plus de 10.000 transactions dans 180 pays.

« C'est une grave illusion de croire qu'aujourd'hui encore en M&A, un simple nom de code protège quoi que ce soit, alerte Victor Raffour, directeur général adjoint d'Alph Networks, spécialiste des investigations sur le darkweb, la face clandestine du web. Les flux de données sur le darkweb liés à des transactions se comptent en milliers de gigabits. »

Les offensives de hackers ont changé d'échelle : elles ne visent plus seulement les entreprises cibles, mais les conseils, les intermédiaires en fusions et les prestataires, y compris informatiques. Outre Datasite, les hackers ont revendiqué s'être introduits au sein des cabinets d'avocats Kirkland & Ellis, K&L Gates, Proskauer Rose, de même que chez Allen & Overy, en pleine fusion avec Shearman & Sterling.

En France, le spécialiste de l'évaluation financière Associés en Finance, racheté par Accuracy, a été cité parmi les cibles des hackers LockBit. Des documents du cabinet de conseil Axelcium, dans des contrats portuaires en Afrique avec de grands groupes français, ont été publiés sur le darkweb. Des accords d'investissement mentionnant les noms de Hg Capital, Cerberus et d'une banque française ont été rendus accessibles à la suite d'une fuite visant l'américain Group 1001.

Alerte du FBI

Avec la digitalisation à marche forcée des processus M&A durant la pandémie en 2020 et le record de deals M&A qui a suivi, les fusions-acquisitions sont devenues une cible de choix. A tel point que le FBI a émis une alerte contre ces risques cyber fin 2021, citant une série de sociétés américaines cotées, engagées dans des fusions, victimes de rançongiciels. « Les données financières et de M&A sont parmi les informations les plus confidentielles qu'une organisation peut avoir. Avec le record du M&A en 2021, les gangs de ransomware ont démontré une fois de plus leurs capacités à adapter leurs tactiques selon les conditions de marché », commentait Ariel Zommer, responsable au sein du spécialiste de l'identité numérique Okta.

« Les clients s'interrogent de façon croissante sur la façon dont on sécurise les flux de données d'éventuelles cyberattaques », témoigne Pascal Bay, responsable de la banque corporate en France chez Bank of America.

Signe de la nervosité lors des due diligence cyber, devenues fréquemment indispensables, « dans certaines transactions, les acheteurs ont engagé un hacker pour opérer une intrusion dans la cible », relate Cars-

ten Woehr, coresponsable du M&A en EMEA de JP Morgan. Une manière de tester la sécurité, mais une approche risquée car elle peut porter atteinte à la cible. « On a mis un warning », ajoute le banquier.

L'impact sur la valorisation lié à de possibles intrusions, de fait, est réel. Verizon a réduit son prix d'acquisition de 350 millions de dollars, pour le ramener à 4,48 milliards, lors du rachat en 2017 de Yahoo après une attaque visant 500 millions d'utilisateurs.

Aujourd'hui, la menace liée aux fuites chez des tiers est prise au sérieux, assurent les banques d'affaires. « Chez Goldman Sachs, il y a des contraintes très strictes sur l'échange d'informations en dehors des systèmes agréés, dit Jérémie Marrache, coresponsable du M&A en France. Nous nous efforçons de limiter au maximum ce qui ne passe pas par nos canaux propriétaires. »

Sanctions européennes

En Europe, justement, la pression du gendarme cyber va se renforcer. Vis-à-vis d'une entreprise victime d'une intrusion, une banque d'affaires pourra être jugée responsable si ses propres fournisseurs ne sont pas en conformité. Au 17 janvier 2025, les acteurs de la finance, banques et fonds, devront avoir procédé à des due diligences sur leurs prestataires – ils sont quelque 15.000 recensés en Europe –, en vertu de la réglementation DORA, un texte qui remonte aux cyberattaques ayant suivi la grande crise de 2007. En parallèle, d'ici au 18 octobre 2024, la directive NIS 2 contraindra les entreprises de services essentiels (énergie, santé, etc.) – plus de 10.000 en France – à s'assurer que les applications utilisées avec leurs fournisseurs sont sécurisées et à auditer leurs fuites de don-





nées. En cas de violation, la responsabilité pourra remonter jusqu'aux organes de direction et une amende de 10 millions d'euros ou de 2% à 5% du chiffre d'affaires annuel pourra être requise.

« C'est un changement de paradigme, prévient Victor Raffour. Les entreprises mais aussi les banques d'affaires et les fonds qui utilisent des prestataires informatiques hors de l'Union européenne auront du mal à prouver leur robustesse ou à se retourner contre eux en cas de litiges sur les fuites de données. Les dirigeants risquent de devoir en assumer les conséquences. »

— A. D.

« C'est une grave illusion de croire qu'aujourd'hui encore en M&A, un simple nom de code protège quoi que ce soit. »

VICTOR RAFFOUR
Directeur général adjoint
d'Aleph Networks

Avec la digitalisation à marche forcée des processus M&A durant la pandémie, les fusions-acquisitions sont devenues une cible de choix.

